

LA VENTILATION DES ÉGOUTS.

La question pleine d'actualité et toujours pendante :—la ventilation de l'égout public, me fournit un prétexte pour présenter aux lecteurs de votre intéressant journal, un " *Regard ventilé*," " *ventilater man-hole*" (Planche A) imaginés l'an dernier par deux "sanitariens" bien connus, dont l'un, Mr Maignen, est l'inventeur du " *filtre rapide*" qui porte son nom.

L'appareil est constitué par un puits divisé en deux compartiments par une cloison, à la partie inférieure de laquelle il y a un *déversoir* fermé par une *vanne*, voyez les figures.

L'air vicié s'échappe par le compartiment de droite dans l'atmosphère, tandis que l'air *neuf* est admis dans le regard par celui de gauche.

Dans le premier on a placé un filtre conique dont la matière filtrante, du charbon de bois pulvérisé, est maintenue entre deux cônes en métal perforé ; voyez en F.

Le puits est fermé par un couvercle en métal (fonte) également perforé, auquel est accroché un panier ramasse-boue, disposé de manière à déverser, dans le compartiment de droite, les liquides qui trouvent accès dans le panier.

Ces "regards" sont écartés de 300 pieds environ et la disposition en est telle, que l'air vicié n'est jamais sous pression dans l'égout, car il y a immédiatement écoulement au dehors par le regard. La longueur des tronçons (sectors) est déterminée de façon à diluer l'air vicié, qui s'échappe dans l'atmosphère, au point de le rendre aussi peu nuisible que possible.

D'un autre côté, l'atmosphère de l'égout ne peut rester stagnante, car chaque tronçon est ouvert aux deux bouts par des regards de hauteurs inégales ; en outre les inventeurs réclament, avec

raison, à notre avis, la suppression du siphon de pied au *tuyau de chute*, comme pouvant contrarier le bon fonctionnement du regard.

En effet, l'usage de ces appareils n'est justifiable qu'au cas où l'égout n'est pas ventilé ; dans le cas contraire l'emploi n'en est plus motivé : ils présentent un obstacle à l'écoulement des liquides, coûtent cher d'installation, et réclament une surveillance continuelle.

Dans ce système, l'égout est divisé en tronçons de faible longueur—300 pieds au maximum, parfaitement isolés les uns des autres par un *clapet* vicié. Ce clapet très ingénieux, dont nous donnons un dessin agrandi (Planche B), est constitué par quatre clapets plus petits qui ont leur suspension propre, et qui, par suite, s'ouvrent indépendamment les uns des autres. De cette façon l'air vicié d'une section ne peut pas faire irruption dans la section voisine.

Le filtre est protégé contre l'action de l'eau de surface, etc, par le panier ramasse-boue ; dans ces conditions, il peut fonctionner pendant un an et même davantage, sans qu'on soit obligé de renouveler la matière filtrante.

Ce regard, qui en est encore à sa période d'épreuve, a néanmoins donné d'excellents résultats dans les villes d'Edmonton et de New-Castle en Angleterre, où on en a fait l'essai.

Je sais bien qu'il faut se garder d'accepter toutes les inventions de cette nature autrement que sous bénéfice d'inventaire ; seulement il me semble qu'ici on a une double garantie dans le bon sens apparent du système, et dans la réputation bien établie de l'un des inventeurs.

La principale objection qui se pose ici est que le fonctionnement sera forcément interrompu en hiver, du moins par les regards de la rue. Il faut alors se rabattre sur les tuyaux de chute des